

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation du Délégué permanent de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone

A.Gt. 23-05-2025

M.B. 03-06-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 25 février 1985 portant création d'une délégation permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone ;

Vu le décret du 30 novembre 1998 portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone du 12 avril 1995 ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau Délégué permanent de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente et de la Ministre de la Fonction publique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur Gilles HUBENS (SG – Direction générale de la Coordination et de l'Appui – Service général du Développement durable et des Politiques transversales – Direction des Relations internationales du Ministère de la Communauté française) est désigné en tant que Délégué permanent de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} juin 2025.

Article 2. - La Ministre de la Fonction publique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 mai 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias,

J. GALANT